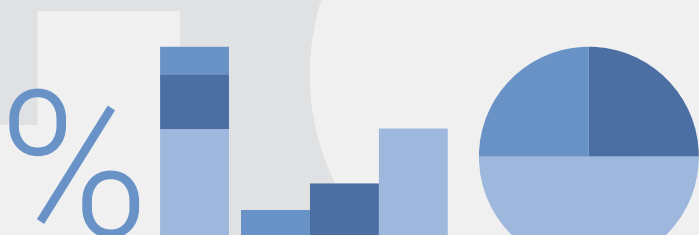




Actualités OFS



00 Bases statistiques et généralités

Neuchâtel, juin 2023

Rapport sur la mise en œuvre 2022

Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020–2023

Résumé

Chaque année, en collaboration avec les producteurs de la statistique fédérale, l'Office fédéral de la statistique (OFS) procède à une évaluation de la mise en œuvre du *programme pluriannuel de la statistique fédérale* (PPA) 2020–2023. Cette évaluation montre que la grande majorité des travaux ont avancé comme prévu en 2022. Des étapes importantes ont été franchies, tous domaines confondus. La grande majorité des enquêtes, projets et publications prévus pour 2022 ont été réalisés.

En vue de l'évaluation finale du PPA 2020–2023 (effectuée dans le cadre de l'établissement du nouveau PPA 2024–2027), l'évaluation de la réalisation des priorités stratégiques fixées par domaine thématique a montré que la majorité des priorités sera achevée d'ici fin 2023.

Les principes directeurs en matière de stratégie fixés pour les années 2020–2023 sont restés valables tout au long de la durée de validité du PPA puisque tant le contexte des crises survenues (période post-COVID, crise énergétique) que celui de la numérisation en constante progression ont souligné la pertinence des objectifs stratégiques du PPA.

Principaux progrès accomplis en 2022 pour les quatre objectifs stratégiques du PPA 2020–2023:

– *Objectif 1 – Utilisation multiple des données* – des progrès ont été réalisés en 2022. Ainsi, le Conseil fédéral a approuvé la deuxième étape 2022–2024 des travaux sur la gestion commune des données de base (par exemple, la Chancellerie fédérale est chargée de mesurer les progrès réalisés dans l'utilisation des données de base des entreprises dans l'administration fédérale). Ou encore, la plateforme d'interopérabilité I14Y a été complétée par de nouvelles fonctionnalités.

- *Objectif 2 – Satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs* – les producteurs de statistiques, membres de Fedestat, ont développé la statistique publique de manière ciblée permettant ainsi de mettre à disposition du public de nouvelles données statistiques. Par exemple:
 - dans le cadre de la réponse au Postulat 19.4132 Marti de nouveaux chiffres clés ont été fournis et mis en relation avec les indicateurs existants mesurant l'écart global de revenus du travail et d'autres inégalités entre femmes et hommes.
 - le système de monitoring du développement durable a été actualisé. L'annexe statistique au Rapport national volontaire 2022 de la Suisse a permis d'apporter un éclairage quantitatif sur l'analyse qualitative de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) en Suisse.
- *Objectif 3 – Des processus de production souples et des compétences adéquates* – Aussi par rapport à cet objectif, des progrès importants ont pu être réalisés. L'adoption par le Conseil fédéral de la stratégie de la Confédération en matière de science des données permettra de promouvoir l'utilisation de la science des données pour favoriser le bien commun et contribuer au fonctionnement de l'État. De plus, le nouveau réseau de compétences en intelligence artificielle (IA) est opérationnel. Il permet de promouvoir l'utilisation de l'IA même au-delà de l'administration fédérale.
- *Objectif 4 – Conditions cadres et partenariats* – Les travaux ont aussi progressé, mais un retard est à constater. L'échéance pour la mise en place d'un cadre légal dans le traitement des données est repoussée en 2024 (la procédure de consultation aura lieu en 2023). Les révisions des bases légales de la statistique sont primordiales afin d'offrir un cadre juridique adéquat aux besoins d'une production statistique moderne et intégrée.

1 Introduction

Chaque année, l'Office fédéral de la statistique (OFS) procède, en collaboration avec les acteurs de la statistique fédérale (à savoir près de 45 offices fédéraux et d'autres institutions), à une évaluation de la mise en œuvre du programme pluriannuel de la statistique fédérale (PPA). Le but de cette évaluation est d'exposer l'avancement des travaux et de tirer des conclusions quant aux développements futurs des objectifs stratégiques de la statistique fédérale.

Ce rapport d'évaluation 2022 du PPA est différent de ceux établis pour les années 2020 et 2021. En effet, l'OFS, en collaboration avec les autres producteurs de statistiques, est dans un processus d'élaboration du nouveau PPA 2024–2027. Ce programme sera en consultation des offices en été 2023. L'évaluation finale de la mise en œuvre du PPA 2020–2023 sera intégrée dans les annexes du nouveau programme. Ainsi, ce rapport d'évaluation 2022 contient une évaluation supplémentaire axée sur les réalisations finales prévues pour 2023 (cf. chap. 4). Par contre, deux analyses habituelles n'ont pas été entreprises en 2022. Le portefeuille statistique actuel n'a pas été mis à jour (il le sera dans le cadre de l'établissement du nouveau PPA) et l'évaluation de la validité des choix stratégiques décidés en 2019 n'a pas été entreprise. En effet, les nouveaux choix stratégiques pour la période 2024–2027 sont en voie d'élaboration et prendront en compte l'expérience acquise avec les objectifs stratégiques 2020–2023.

Conformément à l'art. 5, al. 3, de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale (RS 431.011), la Commission de la statistique fédérale rédige chaque année une prise de position sur l'exécution du programme pluriannuel de la statistique fédérale et sur la situation et l'évolution de la statistique publique en Suisse. Cet avis de la Commission, au sein de laquelle sont représentés les cantons, les communes, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux, l'administration fédérale et la Banque nationale suisse, est annexé au rapport.

2 Bases de l'évaluation

Le septième *programme pluriannuel de la statistique fédérale* donne une vue d'ensemble des statistiques produites dans les domaines thématiques les plus importants pour la conduite de l'État. Il fixe les objectifs et les priorités des activités statistiques fédérales pour la législature en cours. Il sert de base de planification à long terme et de programme de travail. Les objectifs du PPA ont été fixés en tenant compte, outre des projets liés à la production statistique, de plusieurs projets importants liés à la gouvernance des données, à l'interopérabilité et à l'utilisation multiples des données. En conséquence, le rapport présenté, en évaluant les objectifs du PPA dans leur globalité, évalue également ces projets spécifiques.

Quatre objectifs stratégiques ont été fixés pour la législature 2020–2023:

- **Objectif stratégique 1: Utilisation multiple des données:** mettre en œuvre l'utilisation multiple des données dans le système de la statistique fédérale.

- **Objectif stratégique 2: Satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs:** ajuster durablement l'offre d'informations et de prestations statistiques aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs de statistiques, tout en satisfaisant aux exigences de la statistique publique.
- **Objectif stratégique 3: Des processus de production souples et des compétences adéquates:** fonder la production de l'information statistique sur une utilisation optimisée des bases de données, des ressources et des méthodes existantes.
- **Objectif stratégique 4: Conditions cadres et partenariats:** collaborer largement avec les partenaires internes et externes de la statistique publique pour développer efficacement les compétences et l'offre statistique.

3 Conclusions de l'évaluation 2022

En fin de validité du PPA 2020–2023, force est de constater que les objectifs stratégiques élaborés en 2019 pour l'année 2020–2023 sont restées valables pour toute la durée du PPA. En effet, la mission de la statistique fédérale n'a pas fondamentalement changé malgré les développements des trois dernières années. Par contre, depuis 2020, les rôles des producteurs de statistique se sont élargis et vont au-delà de ceux centrés sur la production statistique. Avec la modernisation et la numérisation, d'autres rôles liés à la gestion et la science des données se sont ajoutés à ces rôles traditionnels. Grâce à cela, la statistique fédérale continue de se développer et de produire des informations statistiques de haute qualité propres à fonder une réflexion objective sur la Suisse. Ces informations produites, selon des normes scientifiques transparentes, sont nécessaires pour constituer le «tableau de bord de la Nation». Les crises actuelles (période post-COVID, crise énergétique) ont induit une hausse sensible de la demande d'informations statistiques et ont montré combien il importe de disposer de telles informations en temps de crise. Elles permettent de débattre sur des bases objectives, de prendre des décisions fondées et de renforcer, par la transparence, la confiance de la population dans le gouvernement, le Parlement et l'administration.

3.1 Avancement des travaux selon la planification 2022

Le contrôle de la progression des travaux effectué lors de la présente évaluation (méthodologie cf. chap. 5) donne une idée plus précise de l'avancement des projets inscrits dans le programme annuel de la statistique fédérale 2022, des enquêtes directes qui y sont prévues et de la réalisation du plan de publication.

L'évaluation des activités statistiques pour 2022 a montré que la majorité des projets prévus afin de mettre en œuvre les objectifs stratégiques ont été réalisés. De même, la presque totalité des relevés directs planifiés et des publications prévues ont pu être réalisés.

Pour l'année 2022, le programme annuel énumérait 28 projets et développements prioritaires – 15 pour l'OFS et 13 pour les autres membres de Fedestat. Sur l'ensemble des étapes de réalisation de ces projets, 6 (soit environ 22%) n'ont pas été atteintes

ou n'ont été atteintes que partiellement. Les raisons des retards dans la réalisation des étapes sont multiples : des problèmes de ressources ont été mentionnés dans 3 cas, pour 2 autres cas la clarification des aspects juridiques et pour le dernier cas le nombre insuffisant de personnes sondées. Le pourcentage de réalisation des projets est meilleur qu'en 2021 où 18 projets sur 51 n'avaient pu être entièrement réalisés.

70 enquêtes directes étaient prévues pour l'année 2022, dont la grande majorité (95%) a pu être effectuée avec succès. Seules 3 enquêtes n'ont pu être réalisées. Les raisons sont dues à un manque de ressources ou à la pandémie de COVID qui a empêché le déroulement d'une enquête (enquête en présentiel). Le pourcentage de réalisation des enquêtes est meilleur que celui de 2021 où 6 enquêtes n'avaient pu être réalisées sur un total de 76 enquêtes prévues.

Concernant les publications statistiques, leur taux de réalisation est très satisfaisant (97%). Il est plus élevé que celui de 2021 (89%). En 2022, 177 publications étaient inscrites dans le plan de publication. Seules 5 publications n'ont pas pu être réalisées avant la fin de l'année, les raisons sont liées à un manque de ressources ou à un problème de pertinence des données suite à la période fortement impactée par la pandémie COVID.

L'examen du *portefeuille statistique* (annexé au PPA) n'a pas fait cette année partie de l'évaluation. En effet, dans le cadre du nouveau PPA 2024–2027, un nouveau portefeuille sera élaboré prenant en compte les derniers changements.

3.2 Avancement des projets par rapport aux objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1 : développer l'utilisation multiple des données dans le système de la statistique fédérale.

Le PPA 2020–2023 vise à améliorer l'exploitation des potentiels de la transformation numérique. Son objectif premier consiste à développer le système de la statistique fédérale et ses processus de production de manière à axer toujours plus efficacement les informations et les prestations statistiques sur les besoins des utilisateurs.

Depuis 2019, le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de la statistique (OFS) de travailler en étroite collaboration avec les autres offices sur l'utilisation multiple des données afin de soulager les personnes et les entreprises¹ (programme NaDB)². Les ménages et les entreprises se trouveront soulagés car ils n'auront à communiquer qu'une seule fois leurs données aux autorités.

Plusieurs mesures essentielles ont été introduites en 2022. Concernant la gestion commune des données de base, le Conseil fédéral a confié à différents offices pour la période 2022–2024 plusieurs mandats de développement. Ainsi, par exemple, la Chancellerie fédérale est chargée de mesurer les progrès réalisés dans l'utilisation des données de base des entreprises dans l'administration fédérale et de faire un rapport annuel.

L'OFS a élargi les fonctionnalités de la plateforme d'interopérabilité I14Y³ permettant aux autres offices d'y décrire leurs métadonnées de manière autonome. Les interfaces permettant d'accéder aux jeux de données y sont également publiées. Cette plateforme permettra ainsi à terme de fournir une cartographie aussi exhaustive que possible du paysage des données de l'administration fédérale. De plus, afin d'encourager l'utilisation multiple des données, des indicateurs permettant d'évaluer rapidement la qualité d'un jeu de données sont à disposition des unités administratives lors de la saisie de leurs métadonnées.

Le projet de l'OFS d'utilisation des données fiscales à des fins statistiques se poursuit. Le but étant de ne transmettre qu'une fois aux autorités certaines informations fiscales. Les bases de décision ont été élaborées en 2022, elles seront présentées au Conseil fédéral en 2023.⁴

Les métadonnées statistiques de l'OFS ont continué à être intégrées au portail SIS en 2022. Le projet SIS amène de nombreuses plus-values. Le système d'information statistique (SIS) vise à mettre à disposition, lors des différentes phases de la production statistique, un ensemble d'outils uniformes et cohérents. Cela permet à l'OFS de collecter et de traiter ses données, de les mettre à disposition pour une utilisation (multiple) ultérieure y compris pour leur diffusion.

Évaluation : Le développement de l'utilisation multiple des données dans le système de la statistique fédérale est un objectif particulièrement ambitieux, visionnaire et de longue haleine. Les expériences réalisées jusqu'à présent par l'OFS et les nombreux offices ont montré comment procéder pour mettre en œuvre le principe *once-only*. Toutefois, il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif pour l'ensemble du système de la statistique fédérale pour la fin 2023. En effet, les ressources nécessaires pour la mise à disposition initiale des outils servant à l'utilisation multiple s'avèrent particulièrement élevées, de plus la clarification et la mise en œuvre des rôles, des compétences et des processus pour la gouvernance des données prend un temps considérable. À terme, à l'horizon 2026, les tâches liées à la gestion nationale des données deviendront une activité courante.

Objectif stratégique 2 : ajuster durablement l'offre d'informations et de prestations statistiques aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs de statistiques, tout en observant les principes de la statistique publique.

¹ www.statistique.ch → Gestion nationale des données NaDB → Communiqué de presse → Le Conseil fédéral veut favoriser l'utilisation multiple des données et décharger les entreprises

² www.statistique.ch → Gestion nationale des données NaDB → Communiqué de presse → Le Conseil fédéral continue de promouvoir l'utilisation multiple des données

³ www.i14y.admin.ch → Catalogue/Recherche → Données de référence des entreprises

⁴ Le Conseil fédéral approuve l'utilisation de données fiscales à des fins statistiques (admin.ch)

Cet objectif sert de ligne directrice pour le développement des produits et des prestations statistiques. Les crises actuelles mettent en évidence la nécessité d'améliorer sans cesse le degré d'actualité des données, leur accessibilité, et l'exploitation des données existantes. Il faut également continuer de développer des méthodes statistiques et d'élaborer des analyses complémentaires pour rendre l'offre d'informations statistiques flexible et actuelle.

Le développement de la statistique publique s'est ainsi poursuivi l'année dernière. Les offices producteurs de statistiques ont mis l'accent sur des projets permettant de développer l'offre d'informations de la statistique fédérale.

Le rapport en réponse au Postulat Marti⁵ a été adopté par le Conseil fédéral. Ce rapport fournit de nouveaux chiffres clés pour la Suisse et les met en relation avec les indicateurs existants mesurant l'écart global de revenus du travail et d'autres inégalités entre femmes et hommes. Il propose également des pistes pour interpréter les résultats, qui aident à les replacer dans le contexte économique, social et institutionnel.

Le système de monitoring du développement durable et d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement ont été actualisés. Ainsi, la publication de l'«Annexe au Rapport national volontaire 2022 de la Suisse⁶» a permis d'apporter un éclairage quantitatif sur l'analyse qualitative de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) en Suisse.

Le développement des comptes de l'environnement (SEEA) se poursuit. Ils ont été mis en valeur au travers de la publication «Ménages et climat à la lumière des comptes de l'environnement⁷». Les comptes de l'environnement (SEEA) complètent les comptes nationaux d'une dimension environnementale, ils contribuent ainsi à mieux comprendre les interactions entre l'environnement et l'économie et à mesurer le degré de réalisation des objectifs de l'économie verte et du développement durable.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a achevé sa phase pilote concernant le programme national pour récolter des données de santé ainsi que des données de biosurveillance humaine (biomonitoring). La décision de poursuivre ce programme dépend maintenant du Conseil fédéral. La première édition «Indicateurs de qualité médicaux» a été rendue publique. Elle représente une première étape vers une plus grande transparence en matière de qualité des soins LAMal⁸.

Par manque de ressources disponibles, certains projets n'ont pas pu être réalisés. Ainsi, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a reporté la publication de nouvelles données issues du registre des allocations familiales pour des raisons de ressources insuffisantes. Par contre, suite à son projet de révision de la statistique des prestations complémentaires (PC) (adaptations des bases de données et des indicateurs), l'OFAS a pu publier les nouvelles statistiques des PC 2021 en juin 2022.

La phase de test du projet de l'Administration fédérale des finances (AFF) visant à améliorer l'échange de données entre l'administration fédérale et les cantons (livraison de données plus rapide et dans un format standard) a pu débuter. De plus, des méthodes Agiles permettant d'améliorer les modèles d'estimation et de prévision des finances publiques ont été introduites. Elles visent à augmenter l'exactitude des prévisions financières des administrations publiques.

Depuis juillet 2022, le SECO a adapté le calcul du taux de chômage en prenant en compte des bases de données plus récentes, fournies par l'OFS, de la population. Ainsi, l'information sur le taux de chômage est plus précise et actuelle.

Évaluation: Les producteurs de statistiques ont continué de donner de l'importance à la mise à disposition de nouvelles offres d'information statistiques. Les mesures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs stratégiques ont été planifiées. La majorité des réalisations prévues en 2022 ont été mises en œuvre. Ainsi, l'atteinte de cet objectif dans la présente législature paraît assurée.

Objectif stratégique 3: fonder la production de l'information statistique sur une utilisation optimisée des bases, des ressources et des méthodes existantes.

Cet objectif stratégique sert de ligne directrice pour le développement des processus de production statistique et pour la mise en œuvre des innovations nécessaires. Ainsi, des processus de production plus flexibles et des compétences supplémentaires en science des données permettent d'expérimenter et de développer des solutions efficaces et peu coûteuses pour produire de l'information et pour tirer parti des données qui ne pourraient pas être exploitées par les procédés et les méthodes d'analyse traditionnelles. Là aussi, de nombreux progrès ont été réalisés en 2022.

Dans le cadre du projet-pilote OFS-ARE d'utilisation du Smartphone pour récolter les informations sur la mobilité des personnes (microrocensement Mobilité et transports), l'enquête pilote a pu avoir lieu en 2022. Ce nouveau moyen de collecte des données statistiques doit permettre d'atteindre un plus large public qu'en utilisant des méthodes standards de collecte des données, de réduire la charge des répondants et d'enregistrer d'une manière précise les étapes courtes de déplacement.

Les nouvelles méthodes d'intelligence artificielle sont utilisées à l'OFS dans le cadre du relevé de la statistique suisse de la superficie. Elles permettent d'interpréter en partie automatiquement les images aériennes pour la statistique de la superficie et ainsi de moins recourir aux traitements visuels des images. Ainsi la durée de l'enquête sera réduite de 9 à 6 ans sans engagement de ressources supplémentaires.

Le nouveau réseau de compétences en intelligence artificielle⁹ (CNAI) est opérationnel. Il permet de promouvoir l'utilisation de l'IA et d'autres technologies d'avenir au sein de l'administration et au-delà, tout en renforçant la confiance dans ces technologies. Le CNAI centralise en outre le savoir-faire de nombreux experts.

⁵ www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Situation économique et sociale de la population → Égalité entre les femmes et les hommes → Postulat Marti: Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs

⁶ www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Annexe statistique au Rapport national volontaire 2022 de la Suisse

⁷ www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Ménages et climat à la lumière des comptes de l'environnement

⁸ Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), SR 832.10

⁹ www.cnai.ch/

Il a aussi l'avantage de partager les résultats obtenus dans le cadre de projets d'IA au sein de l'administration, de générer des synergies et d'éviter les redondances.

Le Conseil fédéral a adopté le 02.12.2022 la stratégie de la Confédération en matière de science des données¹⁰. Il entend dès lors promouvoir l'utilisation de la science des données pour favoriser le bien commun et contribuer au fonctionnement de l'État. La stratégie expose comment l'administration fédérale doit à l'avenir utiliser la science des données, quels objectifs elle poursuit en le faisant et quelles mesures s'imposent pour accélérer, cibler et coordonner le recours à la science des données.

Évaluation: Les nombreuses réalisations mentionnées ci-dessus illustrent par quels moyens cet objectif stratégique est mis en œuvre. Avec la création du Centre de compétences en science des données (DSCC)¹¹ en 2020, à l'opérationnalisation du CNAI début 2022 et à l'adoption de la stratégie en science des données fin 2022 par le Conseil fédéral, la réalisation de cet objectif stratégique au cours de la présente législature est assurée.

Objectif stratégique 4: pour assurer la mise en œuvre des changements conformes aux trois premiers objectifs, des conditions cadres doivent être fixées et une collaboration avec les partenaires internes et externes doit être étendue.

Le quatrième objectif traite des conditions cadres à mettre en place pour assurer la mise en œuvre des trois autres objectifs stratégiques. Sous le terme de «conditions cadres» sont compris la révision et le développement de bases légales afin de les axer sur les besoins d'une production statistique moderne et intégrée (spécialement dans le cadre de la réalisation de projets en lien avec l'utilisation multiple des données) ainsi qu'une collaboration étroite et une bonne coordination avec les partenaires internes et externes.

Les travaux de fusion des deux ordonnances sur le traitement des données statistiques (ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux et celle concernant l'organisation de la statistique fédérale) avancent moins rapidement que prévu. En effet, le projet de révision ne concerne pas uniquement les données statistiques mais également la gestion des données administratives de la Confédération. Ce projet se développe en collaboration avec celui de la Chancellerie fédérale (ChF) pour la «Gouvernance et politique des données de l'administration fédérale: tâches, compétences et responsabilités». Dès lors, la nouvelle ordonnance sur le traitement des données¹² sera présentée au CF d'ici au deuxième semestre 2023.

L'élargissement des tâches de l'OFS dans le domaine de la science des données et de la gestion des données a démontré la nécessité d'une coordination plus étroite entre les experts des domaines concernés. Ainsi, en complément aux comités actuels, la création de nouveaux organes d'échange garantira une meilleure collaboration au niveau national et international entre les producteurs de statistiques. Les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de ce nouveau «paysage des organes» ont débuté, les premiers essais-pilotes auront lieu en 2023.

La deuxième phase du projet de coopération avec l'Albanie (SALSTAT) visant à élaborer et à fournir des informations statistiques de base au niveau local et régional a débuté. Elle permettra d'intensifier la collaboration entre les différentes organisations étatiques, mettra l'accent sur la numérisation de certains secteurs du système de collecte des données et sur la diffusion des informations au niveau régional.

Évaluation: Les travaux de préparation visant à édicter la nouvelle ordonnance sur le traitement des données ont pris du retard mais la nouvelle planification permettra d'atteindre cet objectif d'ici 2024. D'autres mesures nécessaires, notamment visant la clarification de la collaboration entre les nouveaux organes, ont été planifiées. Elles permettront de mettre en œuvre les priorités fixées d'ici la fin de la législature. De plus, certains partenaires ont soulevé que des efforts supplémentaires devaient être entrepris pour améliorer la collaboration entre les offices.

4 Bilan provisoire de la mise en œuvre des priorités 2020–2023 des domaines stratégiques

En 2019, lors de l'établissement du PPA 2020–2023, chaque domaine stratégique¹³ a défini ses priorités pour les années 2020–2023. En fin de période de validité du PPA, et en vue de l'établissement de son évaluation finale (dans le cadre du nouveau PPA, cf. introduction), un bilan de la mise en œuvre, à l'horizon 2023, de ces différentes priorités a été réalisé. Ces priorités ont été mis en œuvre à travers les nombreux projets prioritaires annoncés dans le cadre des programmes annuels de la statistique fédérale (2020, 2021, 2022). Chaque domaine stratégique a été analysé afin d'évaluer si ses priorités seront réalisées d'ici fin 2023. Seules les priorités dont l'atteinte complète ne sera pas possible d'ici 2023 sont mentionnées dans ce chapitre. Le détail de toutes les priorités ainsi que leur évaluation respective se trouvent en annexe I.

En supplément, chaque domaine stratégique a également évalué si les capacités et les conditions cadres¹⁴ permettent de mettre en œuvre les priorités stratégiques. Pour quatre domaines stratégiques, la problématique du manque de ressources financières (spécialement le manque de ressources en personnel) a été mentionnée comme un frein à la mise en œuvre des priorités.

¹⁰ www.statistique.ch → Documentation → Communiqués → Science des données: la Confédération fixe des objectifs

¹¹ www.statistique.ch → Centre de compétences en science des données → Production statistique, gestion et science des données → Statistiques, science des données et gestion nationale des données: trois missions pour un OFS tourné vers le futur

¹² Ordonnance sur l'harmonisation des données administratives de la Confédération et le traitement des données à but statistique (Ordonnance sur le traitement des données)

¹³ Il y a neuf domaines stratégiques: Population, Éducation et sciences, Énergie, Société, Santé, Mobilité et transports, Territoire, environnement et développement durable, Social, Économie et finances publiques, Registres

¹⁴ Sont compris sous capacités et conditions-cadres (selon PPA 2020–2023 chap. 2.1): personnes et savoir-faire, méthodes, conditions cadre institutionnelles, légales et financières, processus, normes, données et métadonnées, technologie

Évaluation: Ainsi sur les 41 priorités fixées en 2019, seules 5 ne seront vraisemblablement pas complètement atteintes d'ici fin 2023 selon l'appréciation des offices concernés. Les raisons sont différentes, pour deux cas, le manque de ressources disponibles en est la cause, pour 2 autres cas, des événements externes ont

empêchés leur réalisation, qu'en au dernier cas, il s'agit d'un changement d'orientation. De plus, certains responsables de domaine ont évalué négativement les conditions-cadres financières à disposition pour la mise en œuvre des priorités stratégiques.

Domaine stratégique: Énergie

Développement de l'utilisation de données administratives

Les données recueillies dans le cadre des accords conclus pour réduire les émissions doivent dans toute la mesure du possible être incluses dans la collecte de données sur la consommation énergétique de l'industrie et de l'artisanat afin de décharger les entreprises et d'améliorer la qualité des relevés.

Il faut ensuite évaluer en continu le meilleur moyen d'utiliser les données administratives nouvelles ou déjà disponibles collectées sur la base de la stratégie énergétique en vue de satisfaire les nouveaux besoins en matière de statistiques sur l'énergie.

→ *Le rejet de la loi sur le CO₂ et plusieurs recours ont retardé la réorganisation de la collecte des données dans le cadre des conventions d'objectifs en matière de réduction des émissions. Ainsi, ces données ne peuvent provisoirement pas être utilisées comme prévu pour le relevé statistique de la consommation d'énergie dans l'industrie et le secteur des services. Dans les autres domaines, les mesures sont suffisantes.*

Domaine stratégique: Territoire, environnement et développement durable

Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie des comptes de l'environnement

La faisabilité d'un compte des écosystèmes sera évaluée, la mesure du degré de circularité de l'économie sera avancée, la mesure de l'impact environnemental de la Suisse sur le reste du monde sera renforcée (indicateurs d'empreinte) et la mesure des interactions entre l'économie et l'environnement sera poursuivie.

→ *La mise en œuvre du plan d'action de la stratégie SEEA (System of Environmental-Economic Accounting) se poursuivra au-delà de 2023. Les ressources très limitées (en raison du gel des acquisitions de 2021 à l'OFS) impactent les développements dans ce thème actuel et important.*

Domaine stratégique: Économie et finances publiques

Adaptation régulière des statistiques macroéconomiques et microéconomiques à l'évolution de la réalité économique et poursuite des travaux visant à mesurer l'intégration de la Suisse dans l'économie mondiale

Les données macroéconomiques font l'objet d'analyses afin de mieux refléter les phénomènes liés à la globalisation et à la numérisation de l'économie. Au niveau microéconomique, une attention particulière est accordée au rôle des entreprises multinationales et à l'intégration des entreprises suisses dans les chaînes globalisées de valeur. En outre, les comptes nationaux sont régulièrement révisés afin d'assurer la comparabilité internationale des résultats de la Suisse. Ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec les institutions partenaires en Suisse et à l'étranger (BNS, SECO, AFF, Eurostat, etc.).

→ *La situation budgétaire tendue de l'OFS a eu pour conséquence que des développements importants, notamment internationaux, dans les statistiques de base de l'économie ont été retardés ou n'ont pas pu être entrepris. Il s'agit de combler rapidement ces lacunes de plus en plus importantes afin de pouvoir continuer à fournir des informations statistiques pertinentes et d'éviter des effets négatifs sur les comptes nationaux.*

Domaine stratégique: Registres

Achèvement de la révision de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA)

Garante de comparabilité, de standardisation et d'harmonisation dans le cadre de la production statistique, la révision d'une nomenclature standardisée comme la NOGA a un impact sur toutes les statistiques concernées par les unités qu'elle observe (entreprises, produits etc.), sur la codification des unités contenues dans les registres d'entreprises ainsi que sur la production de tables de correspondance entre les différentes versions des nomenclatures. Si cette harmonisation est coûteuse, elle est indispensable pour refléter correctement les grands changements économiques de ces dix à quinze dernières années, comme la grande évolution de la technique et de l'informatique, le rôle toujours plus important des services, le commerce en ligne. Le calendrier actuel prévoit que le concept de révision de la nomenclature des activités économiques soit validé en interne à l'OFS au début 2020. D'ici fin 2021, le contenu du REE devra faire l'objet d'un double codage de manière à garantir la production des cadres de sondage ainsi que les séries temporelles. Une fois ces travaux préparatoires achevés, il est prévu d'utiliser la NOGA actualisée dans la production courante des statistiques fédérales à partir de 2022 pour permettre la révision des comptes nationaux en 2024.

→ *Le calendrier de la révision de la NACE¹⁵ a été repoussé ce qui a eu comme conséquence de décaler le calendrier de révision de la NOGA à fin 2024.*

Renforcement de l'automatisation des tâches par le recours à l'intelligence artificielle et à la blockchain

En 2017, l'OFS a publié sa stratégie d'innovation sur les données. Dans ce contexte, un des projets pilotes visait à identifier dans quelle mesure il était possible de recourir aux méthodes d'apprentissage automatique (machine learning) pour automatiser les opérations de codage. Les résultats obtenus dans le cadre du projet pilote sont très encourageants. Une intégration en production est planifiée pour la fin 2022. Le calendrier actuel prévoit en outre de poursuivre durant les années à venir, d'affiner et de systématiser autant que faire se peut le recours aux algorithmes d'intelligence artificielle à l'ensemble des registres fédéraux gérés par l'OFS. La participation à un projet pilote international relatif à l'utilisation de la blockchain dans le cadre du registre LEI (Legal Entity Identifier) est prévue dès 2020.

→ *Le recours aux algorithmes d'intelligence artificielle a été réalisé dans le cadre de deux projets: le projet NOGAuto (automatisation du codage de l'activité économique des entreprises à l'aide des méthodes du Machine Learning) qui sera en production en 2023 ainsi que dans le projet d'innovation de codage des professions qui a débuté. La participation à un projet pilote international relatif à l'utilisation de la blockchain dans le cadre du registre LEI (Legal Entity Identifier) n'a pas été poursuivie.*

5 Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation annuelle de la mise en œuvre du PPA comporte trois étapes. Elle tient compte, en plus des objectifs stratégiques, des travaux de planification menés au niveau des services spécialisés. Ces travaux servent à adapter la production statistique aux besoins des utilisateurs de statistiques et de nos partenaires. Ils sont coordonnés par les responsables de l'OFS pour chaque domaine thématique du programme pluriannuel. Ils s'appuient en particulier sur des échanges avec les producteurs statistiques de la Confédération et avec leurs organes représentatifs. Les trois étapes habituelles de l'évaluation sont décrites ci-dessous. Par contre, du fait de la proximité du nouveau programme pluriannuel de la statistique et de l'élaboration des nouveaux axes stratégiques, la 3^e étape n'a pas été réalisée. Le focus de l'évaluation actuelle a été mis sur la 2^e étape de l'évaluation. Ceci, afin de mieux évaluer la mise en œuvre globale du PPA 2020–2023 (cf. introduction).

- Premièrement, étudier avec les producteurs de statistiques de la Confédération les mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et thématiques du PPA et évaluer leur état d'avancement. De plus, le degré de réalisation des projets, des enquêtes directes et des publications inscrites dans le programme pluriannuel est examiné (cf. point 3.1).
- Deuxièmement, évaluer sur cette base dans quelle mesure les priorités stratégiques ont été respectées et estimer si les travaux déjà accomplis et ceux qui sont planifiés permettront d'atteindre les objectifs stratégiques du PPA avant la fin de la législature (cf. point 3.2, 4 et annexe).
- Troisièmement (non réalisé pour 2022), examiner s'il faut, en raison de changements politiques, sociaux, techniques ou économiques, compléter ou réorienter les objectifs et les priorités du PPA, afin d'assurer durablement l'accomplissement des tâches inscrites dans le PPA et dans la loi sur la statistique fédérale

¹⁵ NACE: Nomenclature des activités économiques de la nomenclature statistique européenne

Annexe I: Évaluation des priorités stratégiques 2020–2023 à l'horizon 2023

Comme mentionné au point 4 du présent document, un bilan de la mise en œuvre, à l'horizon 2023, des différentes priorités définies dans le cadre du PPA 2020–2023 a été réalisé. Chaque responsable de domaine thématique a ainsi évalué si les priorités seront probablement réalisées d'ici fin 2023. Ainsi, pour chaque domaine, leurs priorités sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous avec l'information sur l'atteinte au non prévue des objectifs à fin 2023.

Domaine stratégique: Population

Toutes les priorités stratégiques 2020–2023 du domaine Population seront atteintes en 2023

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Optimisation des enquêtes auprès des personnes et des ménages Dans le cadre des enquêtes auprès des personnes et des ménages, il faut développer de nouvelles méthodes, exploiter de nouvelles sources de données et recourir à de nouveaux moyens de communication.	La priorité devrait être atteinte
Développement des statistiques démographiques Prise en compte de nouvelles problématiques démographiques, de manière coordonnée au plan national et international (ONU et Eurostat), et utilisation de nouveaux registres pour décharger les personnes interrogées.	La priorité devrait être atteinte
Analyses approfondies sur les conditions de logement et sur la propriété du logement Appliquer les directives de l'ONU et d'Eurostat relatives au prochain recensement de la population, en produisant notamment des données et des analyses approfondies sur la situation de la population en matière de logement, sur les conditions de logement de certains groupes sociaux et sur la propriété du bâtiment et du logement.	La priorité devrait être atteinte
Développer et publier des présentations de synthèse sur la population Au niveau de la diffusion des résultats, des présentations de synthèse sont prévues (démographie, famille, marché du travail) aux fins d'adapter les rapports publiés jusqu'ici aux besoins des utilisateurs. Les adaptations porteront sur le contenu, la forme et la périodicité des publications, lesquelles intégreront de nouvelles sources de données et des bases de données nouvelles résultant de l'appariement des données et des statistiques de flux.	La priorité devrait être atteinte
Informations statistiques prioritaires pour le marché du travail Il faut élaborer les bases statistiques nécessaires pour établir des rapports réguliers sur le marché du travail et la circulation des personnes. Il faudra des statistiques propres à rendre compte des nouvelles formes d'activité professionnelle. Les adaptations nécessaires dans ce domaine doivent être anticipées à temps.	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Éducation et sciences

Toutes les priorités stratégiques 2020–2023 du domaine Éducation et sciences seront atteintes en 2023

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Une approche entièrement intégrée de tous les niveaux d'éducation Une priorité importante consiste à consolider le «système statistique intégré de l'éducation» et à exploiter ses potentiels. Cela comprend notamment le développement de l'output pour les statistiques de base et les scénarios, ainsi que l'observation de l'évolution dans la formation professionnelle supérieure. Autre priorité importante: anticiper les besoins nouveaux en matière de données pour le pilotage, comme l'amélioration des bases de données sur les «échanges et la mobilité» ou le suivi et l'accompagnement du besoin de données au niveau de la numérisation dans le domaine de l'éducation et des sciences. Il s'agit ici essentiellement de créer et de développer les statistiques relatives aux pédagogies spécialisées, à la formation professionnelle supérieure, aux compétences de base des adultes et à la formation continue (conformément à la loi fédérale sur la formation continue) ainsi que l'analyse de statistiques des parcours dans le domaine de la formation.	La priorité devrait être atteinte
De nouveaux produits pour le monitoring de l'éducation en Suisse La possibilité de croiser les données relatives à l'éducation avec celles d'autres domaines statistiques est un besoin prioritaire pour le monitoring de l'éducation en Suisse. Le but est de proposer de nouveaux produits qui permettront de mieux rendre compte du fonctionnement et de l'efficacité du système d'éducation. Il s'agit en particulier d'effectuer des croisements entre les programmes de mesure des compétences (Programme for International Student Assessment PISA, vérification de l'atteinte des compétences fondamentales COFO) et l'observation des parcours de formation.	La priorité devrait être atteinte
Concrétisation du projet-pilote «Plausi++» concernant la stratégie d'innovation en matière de données Dans la mise en œuvre de cette stratégie que l'OFS a lancée en novembre 2017, quelques projets-pilote sont en cours, dont le projet Plausi++, qui travaille avec des données administratives tirées du domaine de la formation. Des contrôles de plausibilités (abrégés en «Plausi») sont réalisés pour vérifier la qualité et la fiabilité de données administratives et de données d'enquête. Plausi++ vise à compléter les contrôles de plausibilité à l'aide d'algorithmes machine learning et, ce faisant, à accélérer les processus de contrôle et à améliorer la qualité des données. Les premiers résultats établis à l'aide de données du relevé du personnel des hautes écoles sont prometteurs.	La priorité devrait être atteinte
Consolidation de la comparabilité internationale de la statistique de la recherche La périodicité bisannuelle de la statistique sur la recherche et le développement (R-D) en Suisse doit s'inscrire dans le temps. Cette fréquence d'enquête permet ainsi de répondre aux besoins des milieux économiques (par exemple, le calcul du produit intérieur brut dont la R-D fait partie intégrante) et politiques (par exemple, le SEFRI, en charge de la réalisation du rapport sur la «recherche et l'innovation en Suisse»). Elle permet également d'augmenter la visibilité de la Suisse dans les classements internationaux en lien avec le domaine de la «Science et de la technologie».	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Énergie

Toutes les priorités stratégiques 2020–2023 du domaine Énergie ne seront pas atteintes fin 2023. La priorité «Développement de l'utilisation de données administratives» sera atteinte partiellement. En effet, le rejet de la loi sur le CO₂ et plusieurs recours ont retardé la réorganisation de la collecte des données dans le cadre des conventions d'objectifs en matière de réduction des émissions. Ainsi, ces données ne peuvent provisoirement pas être utilisées comme prévu pour le relevé statistique de la consommation d'énergie dans l'industrie et le secteur des services. L'examen d'autres données administratives en vue de leur utilisation comme bases de données dans le domaine de l'énergie s'est poursuivi comme prévu.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Intégration de domaines nouveaux ou émergents Il convient d'examiner l'exploitation des bases de données existantes ou la collecte de données dans des domaines émergents ou en pleine expansion, telles la mobilité électrique, la production électrique à propre usage ou les nouvelles technologies de couplage (transformation d'électricité en gaz puis liquéfaction du gaz, p. ex.). Il importera ensuite d'intégrer ces nouveaux domaines dans le bilan énergétique en tenant compte des exigences internationales.	La priorité devrait être atteinte
Développement de l'utilisation de données administratives Les données recueillies dans le cadre des accords conclus pour réduire les émissions doivent dans toute la mesure du possible être incluses dans la collecte de données sur la consommation énergétique de l'industrie et de l'artisanat afin de décharger les entreprises et d'améliorer la qualité des relevés. Il faut ensuite évaluer en continu le meilleur moyen d'utiliser les données administratives nouvelles ou déjà disponibles collectées sur la base de la stratégie énergétique en vue de satisfaire les nouveaux besoins en matière de statistiques sur l'énergie.	La priorité sera partiellement atteinte

Domaine stratégique: Société

Les priorités stratégiques 2020–2023 du domaine Société seront atteintes en 2023.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Adaptation continue des activités de diffusion et d'analyse aux nouveaux besoins dans le domaine politique Revêtent un intérêt particulier l'adaptation des canaux de transmission des votations communales, leur intégration dans l'offre de données ouvertes (OGD) et l'enrichissement, en parallèle, de l'offre de données par des analyses pertinentes.	La priorité devrait être atteinte
Première parution de la statistique des industries culturelles La statistique des industries culturelles, qui compte deux volets (les entreprises culturelles et les emplois dans le domaine de la culture), sera publiée pour la première fois en 2020. L'aspect genre est également pris en compte. Dans les statistiques des finances culturelles, on examine la faisabilité d'étendre le champ d'application aux fondations privées et aux entreprises. La statistique des bibliothèques est révisée et comprend également les fonds et l'utilisation des médias électroniques. L'intégration des canaux utilisés pour visionner des films hors des salles de cinéma (vidéo à la demande) dans la statistique des films est examinée et sera si possible mise en œuvre.	La priorité devrait être atteinte
Publication de la première édition de la série «Panorama de la société suisse» La première édition du panorama, consacrée au thème «migration, intégration, participation», porte sur plusieurs aspects tels que le statut migratoire, les migrations internationales et internes, les revenus, le marché du travail, etc. Elle sera publiée en 2020. Les publications de la série «Panorama de la société suisse» paraîtront tous les trois à quatre ans.	La priorité devrait être atteinte
Harmonisation de la production dans les trois domaines de la police, de la justice pénale et de l'exécution des sanctions La production dans les trois domaines «police, justice pénale et exécution des sanctions» sera harmonisée afin de permettre des appariements de données entre ces domaines et de suivre l'évolution des «carrières judiciaires». Cela implique de disposer d'un environnement identique pour l'ensemble des statistiques et d'un identificateur commun. La statistique des expulsions sera par ailleurs intégrée au casier judiciaire central (VOSTRA) et la collaboration avec les cantons renforcée. De nouveaux thèmes tels que la cybercriminalité, la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique, ainsi que le placement d'enfants sont à l'étude et seront développés dans la mesure du possible.	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Santé

Les priorités stratégiques 2020–2023 du domaine Santé seront atteintes fin 2023.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Développement des informations statistiques sur le cancer La nouvelle édition du rapport suisse sur le cancer sera élaborée et publiée en collaboration avec les organisations partenaires. La statistique des causes de décès et l'exploitation des données joueront par ailleurs un rôle important dans l'application de la nouvelle loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques ¹⁶ . Un programme national de monitoring du cancer sera réalisé pour la première fois en 2023.	La priorité devrait être atteinte
Réalisation de la septième enquête suisse sur la santé et exploitation des données L'enquête suisse sur la santé (ESS) est réalisée tous les 5 ans. La septième édition de l'ESS est prévue pour 2022. Les cantons pourront à nouveau densifier leur échantillon. Les principales mesures prévues sont l'analyse des méthodes et si nécessaire l'adaptation des instruments d'enquête.	La priorité devrait être atteinte
Consolidation et mise à jour des systèmes de monitoring dans les domaines des addictions et des maladies non transmissibles (MonAM) Dans le domaine des addictions et des maladies non transmissibles, il s'agit de consolider le système de monitoring MonAM et de mettre régulièrement à jour les indicateurs. L'analyse des eaux usées s'inscrit dans ce contexte. Le nouveau système de monitoring act-info (conseil et traitement en toxicomanie) sera par ailleurs consolidé.	La priorité devrait être atteinte
Des instruments de codage et des classifications à jour Le développement des instruments de codage se poursuit dans le cadre de la procédure de consultation nationale avec la participation des partenaires tarifaires et d'autres parties prenantes. Les conditions-cadre requises sont à créer pour pouvoir introduire, dans le domaine de la réadaptation des patients hospitalisés, un système tarifaire basé sur la performance et en appliquer la structure tarifaire au niveau national comme prévu à partir de 2022.	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Mobilité et transport

Les priorités stratégiques 2020 – 2023 du domaine Mobilité et transport seront atteintes d'ici fin 2023.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Développement de la statistique des coûts et du financement des transports Le financement des infrastructures de transport demeure une question politique importante. Il faut par conséquent poursuivre la production et la publication d'informations statistiques dans ce domaine selon la nouvelle méthodologie. Celle-ci doit toutefois faire l'objet d'un examen critique visant par exemple à intégrer les nouveaux enseignements tirés dans d'autres pays sur ce sujet, au sens d'une analyse comparative.	La priorité devrait être atteinte
Possibilité d'utiliser de nouveaux instruments et méthodes d'enquête Dans le cadre de la préparation du microrecensement «Mobilité et transports 2025», on examinera dans quelle mesure il est possible de réaliser l'enquête par <i>smartphone</i> . Le module sur les opinions relatives à la politique des transports a été complètement remanié et sera réalisé en 2020 pour la première fois selon la méthode de la «préférence déclarée» (<i>stated preference</i>), ce qui permettra d'améliorer la pertinence des résultats.	La priorité devrait être atteinte
Utilisation des sources de données existantes à des fins statistiques Grâce à l'utilisation multiple des données, on devrait pouvoir recourir à toutes les sources de données existantes. Il s'agit d'exploiter les synergies entre les instruments d'enquête existants pour réduire la charge organisationnelle pesant sur les fournisseurs de données. Le contrat-cadre conclu entre les offices pour le domaine thématique «Mobilité et transports» doit régler à partir de 2024 les aspects à prendre en compte et les étapes à réaliser pour la mise en œuvre du système statistique suisse. Les travaux s'y rapportant se dérouleront entre 2020 et 2023.	La priorité devrait être atteinte

¹⁶ LEMO, RS 818.33, 18 mars 2016

Domaine stratégique: Territoire, environnement et développement durable

Seule une priorité stratégique du domaine «Territoire, environnement et développement durable» ne sera pas atteinte fin 2023. Il s'agit de la priorité «Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie des comptes de l'environnement». La mise en œuvre du plan d'action de la stratégie SEEA (*System of Environmental-Economic Accounting*) se poursuivra au-delà de 2023. Les ressources très limitées (en raison du gel des acquisitions de 2021 à l'OFS) impactent les développements dans ce thème actuel et important.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Possibilité de définir une entité statistique géographique stable dans le temps et développement de l'exploitation des données selon les niveaux géographiques Le nombre important de fusions de communes tend à masquer le développement des hétérogénéités du territoire. Définir un niveau géographique statistique à petite échelle et stable dans le temps répondra aux besoins actuels et facilitera l'automatisation du travail statistique. <i>City Statistics</i> et la mise à disposition de données concernant la Suisse urbaine, faciliteront les analyses spatiales, du développement urbain ou de la politique des agglomérations.	La priorité devrait être atteinte
Révision de la méthode d'enquête de la statistique de la superficie pour inclure les méthodes d'intelligence artificielle (IA) Le projet de développement de la méthodologie de la «Statistique de la superficie 2020», grâce auquel tous les processus de travail seront optimisés, sera achevé dans le courant de 2021. L'utilisation des méthodes d'IA sera aussi testée et, dans la mesure du possible, intégrée dans le nouveau processus de relevé. Sur cette base, la prochaine collecte de données avec une automatisation partielle de l'interprétation des images par IA (Deep Learning) pourra être lancée. Il s'agit là d'un important prérequis afin de garantir la réduction de la périodicité de l'enquête à 6 ans et de libérer une marge de manœuvre pour les besoins futurs, comme par exemple l'observation des tendances annuelles de l'évolution du paysage.	La priorité devrait être atteinte
Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie des comptes de l'environnement La faisabilité d'un compte des écosystèmes sera évaluée, la mesure du degré de circularité de l'économie sera avancée, la mesure de l'impact environnemental de la Suisse sur le reste du monde sera renforcée (indicateurs d'empreinte) et la mesure des interactions entre l'économie et l'environnement sera poursuivie.	La priorité ne sera pas atteinte
Renforcement de la communication sur les progrès de la Suisse sur le chemin du développement durable et en direction des objectifs de l'Agenda 2030 La transparence de systèmes de monitoring aux échelles locale ou nationale sera améliorée, leur cohérence et complémentarité mieux mises en valeur, et les interactions, bénéfiques ou conflictuelles, entre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 éclairées au travers des indicateurs.	La priorité devrait être atteinte
Obligations internationales de la statistique suisse pour le suivi des objectifs globaux de l'Agenda 2030 Les flux de données et d'informations de la Suisse vers l'ONU et inversement sont cartographiés et tenus à jour. Les lacunes statistiques sont comblées au fur et à mesure de l'évolution du système statistique suisse, par exemple en matière de durabilité dans l'agriculture.	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Social

Les priorités stratégiques 2020–2023 du domaine Social seront atteintes d'ici fin 2023.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
De meilleures bases de données sur la situation financière, le bien-être et la qualité de vie des ménages La qualité de la vie et le bien-être sont déterminés par la situation financière des ménages et par d'autres dimensions matérielles et immatérielles: santé, éducation, sécurité, participation et relations sociales, bien-être subjectif, qualité du logement et de l'environnement. Au cours de la législature actuelle, il est prévu d'améliorer l'état des données sur l'offre en matière d'accueil extrafamilial des enfants en Suisse. En ouvrant les données fiscales cantonales à une utilisation à des fins statistiques, on pourra améliorer par ailleurs l'état des données sur la situation financière des ménages. Cela permettra d'inclure la fortune des ménages dans la représentation de la dimension matérielle de la qualité de vie et de compléter les informations à ce sujet.	La priorité devrait être atteinte
Renforcement de l'offre d'informations sur le système de protection sociale Les questions liées à la protection sociale et aux prestations sociales sont très présentes dans les discussions politiques et dans le débat public, le besoin d'informations est donc élevé. L'appariement de différents fichiers de données, longitudinales et transversales, permet grâce à des méthodes innovantes d'élargir les possibilités de présentation et d'analyse des caractéristiques sociales des bénéficiaires.	La priorité devrait être atteinte
Consolidation de l'offre d'informations sur la prévoyance vieillesse L'appariement des données annuelles de la statistique des nouvelles rentes avec un fichier de données longitudinales permettra d'améliorer les informations disponibles sur le passage de la vie active à la retraite et sur la situation financière des retraités. Le module «Sécurité sociale» collectera des informations complémentaires sur la situation de la population en âge de travailler en matière d'assurance, l'accent étant mis en particulier sur le pilier 3a.	La priorité devrait être atteinte
Optimisation des méthodes de relevé des enquêtes SILC et EBM Les indicateurs sur les revenus, les dépenses et les conditions de vie des ménages proviennent majoritairement de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) et de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Lors de la période 2020–2023, il est prévu d'élargir et d'optimiser les techniques de relevé de ces deux enquêtes.	La priorité devrait être atteinte
Présentation plus claire des statistiques sur l'égalité entre femmes et hommes et sur l'intégration des personnes en situation de handicap Les indicateurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'intégration des personnes en situation de handicap seront maintenus conformément aux besoins de la politique. La structure et la mise en réseau des données disponibles pertinentes doivent être optimisées.	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Économie et finances publiques

Seule une priorité stratégique du domaine «Économie et finances publiques» ne sera pas atteinte fin 2023. Il s'agit de la priorité «Adaptation régulière des statistiques macroéconomiques et microéconomiques à l'évolution de la réalité économique et poursuite des travaux visant à mesurer l'intégration de la Suisse dans l'économie mondiale». En effet, la situation budgétaire tendue de l'OFS a eu pour conséquence que des développements importants, notamment internationaux, dans les statistiques de base de l'économie ont été retardés ou n'ont pas pu être entrepris. Il s'agit de combler rapidement ces lacunes de plus en plus importantes afin de pouvoir continuer à fournir des informations statistiques pertinentes et d'éviter des effets négatifs sur les comptes nationaux.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Adaptation régulière des statistiques macroéconomiques et microéconomiques à l'évolution de la réalité économique et poursuite des travaux visant à mesurer l'intégration de la Suisse dans l'économie mondiale Les données macroéconomiques font l'objet d'analyses afin de mieux refléter les phénomènes liés à la globalisation et à la numérisation de l'économie. Au niveau microéconomique, une attention particulière est accordée au rôle des entreprises multinationales et à l'intégration des entreprises suisses dans les chaînes globalisées de valeur. En outre, les comptes nationaux sont régulièrement révisés afin d'assurer la comparabilité internationale des résultats de la Suisse. Ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec les institutions partenaires en Suisse et à l'étranger (BNS, SECO, AFF, Eurostat, etc.).	La priorité ne sera pas atteinte
Réduction de la charge pour les personnes interrogées, augmentation de l'efficacité dans l'acquisition des données et production d'informations statistiques plus complètes grâce à l'utilisation de données électroniques Le recours aux données scannées sera étendu à d'autres grandes sociétés du commerce de détail. Par ailleurs, les données sur les loyers seront désormais recueillies auprès des gérances immobilières tandis que le moissonnage du Web servira à collecter des données de l'administration des douanes et d'autres informations disponibles sur l'internet. Le potentiel que recèlent l'harmonisation des systèmes comptables cantonaux et communaux et la numérisation des données sera en outre pleinement exploité, par exemple grâce à l'introduction du plan comptable MCH2 dans la statistique financière communale. La transmission des données par voie électronique via l'association Swissdec sera étendue à d'autres statistiques.	La priorité devrait être atteinte (à relever que toutes les communes n'auront pas encore introduit le MCH2 à fin 2023).
Offre élargie de données statistiques dans le secteur des services La mesure de l'évolution des prix à la production sera étendue à des secteurs importants en termes de valeur ajoutée tels que le commerce, la finance, les assurances et la santé. Dans le même temps, les relevés incluront les chiffres d'affaires d'autres branches du secteur des services, à condition que les ressources nécessaires soient disponibles. Nous coordonnerons ces travaux avec nos partenaires nationaux des statistiques conjoncturelles.	La priorité devrait être atteinte
Des statistiques agricoles et alimentaires fournissant des informations factuelles sur les réalités économiques et environnementales du secteur primaire Le recensement des entreprises agricoles aura lieu en 2020 et en 2023 afin de réunir des informations qui ne figurent pas dans les données administratives. Ces informations compléteront l'offre statistique dans des domaines tels que l'irrigation ou la diversification dans les exploitations agricoles (tourisme, p. ex.). La dimension environnementale des comptes du secteur primaire sera par ailleurs développée, notamment grâce à des liens avec les comptes de l'environnement.	La priorité devrait être atteinte

Domaine stratégique: Registres

Les priorités du domaine «Registre» seront en majorité réalisées. La priorité «Achèvement de la révision de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA)» ne sera pas terminée pour fin 2023. En effet, le calendrier de la révision de la NACE¹⁷ a été repoussé ce qui a eu comme conséquence de décaler le calendrier de la NOGA à fin 2024. L'objectif sera atteint fin 2024. Concernant la priorité «Systématisation de l'utilisation des données des entreprises», elle est évaluée comme terminée même il s'agit d'une tâche permanente qui ne sera jamais terminée en tant que tel. La dernière priorité «Renforcement de l'automatisation des tâches par le recours à l'intelligence artificielle et à la blockchain» sera partiellement atteinte. Le recours aux algorithmes d'intelligence artificielle a été réalisé dans le cadre de deux projets: le projet NOGAuto (automatisation du codage de l'activité économique des entreprises à l'aide des méthodes du Machine Learning) qui sera en production en 2023 ainsi que dans le projet d'innovation de codage des professions qui a débuté. La participation à un projet pilote international relatif à l'utilisation de la blockchain dans le cadre du registre LEI (*Legal Entity Identifier*) n'a pas été poursuivi.

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Fin de la procédure de consultation sur le service national d'adresses (SNA) Le Conseil fédéral a ouvert en date du 14 août 2019 la procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur le service des adresses qui s'est achevée le 22 novembre 2019. La nouvelle loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr) servira de base à l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour créer un service national d'adresses. Ce service sera accessible aux communes, aux cantons et à l'administration fédérale ainsi qu'aux tiers déjà habilités – par une loi – d'utiliser systématiquement le numéro AVS à treize chiffres (NAVS13) pour leurs activités tels que les caisses-maladie par exemple. Ces dernières pourront ainsi consulter les adresses de domicile des habitants de la Suisse. Ce service permettra de simplifier les processus administratifs et de gagner en efficacité dans l'accomplissement des tâches publiques, raison pour laquelle il a été déclaré comme projet prioritaire de la cyberadministration suisse. Le calendrier actuel prévoit que le projet de loi soit transmis par le Conseil fédéral au Parlement en mai 2021. Le processus parlementaire devrait s'étendre en principe sur deux ans, soit en 2021 et 2022. La mise en production du SNA est prévue pour le 31 décembre 2023 mais dépendra de l'issue du processus parlementaire.	La priorité devrait être atteinte
Achèvement de la révision de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA) Garante de comparabilité, de standardisation et d'harmonisation dans le cadre de la production statistique, la révision d'une nomenclature standardisée comme la NOGA a un impact sur toutes les statistiques concernées par les unités qu'elle observe (entreprises, produits etc.), sur la codification des unités contenues dans les registres d'entreprises ainsi que sur la production de tables de correspondance entre les différentes versions des nomenclatures. Si cette harmonisation est coûteuse, elle est indispensable pour refléter correctement les grands changements économiques de ces dix à quinze dernières années, comme la grande évolution de la technique et de l'informatique, le rôle toujours plus important des services, le commerce en ligne. Le calendrier actuel prévoit que le concept de révision de la nomenclature des activités économiques soit validé en interne à l'OFS au début 2020. D'ici fin 2021, le contenu du REE devra faire l'objet d'un double codage de manière à garantir la production des cadres de sondage ainsi que les séries temporelles. Une fois ces travaux préparatoires achevés, il est prévu d'utiliser la NOGA actualisée dans la production courante des statistiques fédérales à partir de 2022 pour permettre la révision des comptes nationaux en 2024.	La priorité ne sera pas atteinte
Utilisation des données administratives des registres fonciers comme nouvelle source de données Les données des registres fonciers cantonaux vont être relevées annuellement par l'OFS afin de pouvoir produire deux statistiques. Ces données seront couplées avec le registre fédéral des bâtiments et des logements dans le but de pouvoir, d'une part, produire une typologie des propriétaires des bâtiments, et d'autre part, contribuer à la création d'un indice des prix de l'immobilier. Ce relevé va se faire dès 2020 et de manière fortement automatisée. La production statistique est planifiée dès 2021, mais dépendra principalement de la qualité des données transmises par les registres fonciers et de la cohérence entre ces dernières et celles du registre fédéral des bâtiments et logements.	La priorité devrait être atteinte

¹⁷ NACE: nomenclature des activités économiques de la nomenclature statistique européenne

Suite et fin du domaine stratégique: Registres

Priorités pour la période 2020–2023	Fin 2023
Systématisation de l'utilisation des données des entreprises Dans le domaine des données sur les entreprises, l'amélioration en cours des standards proposés par Swisdec devrait permettre à l'OFS d'utiliser ces données pour améliorer l'actualisation régulière du registre des entreprises et des établissements (REE). En outre, différents axes de réflexion sont développés pour promouvoir et systématiser l'utilisation des données administratives afin de plausibiliser le contenu du REE. Par exemple, le REE utilisera les données des administrations cantonales des impôts pour valider la couverture et la cohérence entre les unités statistiques et administratives observées. Un projet de collaboration avec les administrations cantonales a été lancé et des résultats sont attendus pour 2024.	La priorité devrait être atteinte
Renforcement de l'automatisation des tâches par le recours à l'intelligence artificielle et à la <i>blockchain</i> En 2017, l'OFS a publié sa stratégie d'innovation sur les données. Dans ce contexte, un des projets pilotes visait à identifier dans quelle mesure il était possible de recourir aux méthodes d'apprentissage automatique (<i>machine learning</i>) pour automatiser les opérations de codage. Les résultats obtenus dans le cadre du projet pilote sont très encourageants. Une intégration en production est planifiée pour la fin 2022. Le calendrier actuel prévoit en outre de poursuivre durant les années à venir, d'affiner et de systématiser autant que faire se peut le recours aux algorithmes d'intelligence artificielle à l'ensemble des registres fédéraux gérés par l'OFS. La participation à un projet pilote international relatif à l'utilisation de la blockchain dans le cadre du registre LEI (<i>Legal Entity Identifier</i>) est prévue dès 2020.	La priorité sera partiellement atteinte

Annexe II: Prise de position de la KBStat

www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-00.16-mjp-06-2023

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Sandrine Muriset Jacot-Guillarmod, OFS, tél. +41 58 466 07 85
Rédaction:	Sandrine Muriset Jacot-Guillarmod, OFS; Sebastian Jaquiéry, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	00 Bases statistiques et généralités
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	192-2200

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030